



Droit sur vente maison apparteny a des enfants

Par **lainlain**, le **20/03/2012** à **20:32**

Bonjour, mon pere a acquis une maison avant un re mariage .nous sommes 4 enfants de ce pere .sa femme veut vendre la maison,mais la maison est au nom des 4 enfantsquels sont nos droit svp...merci

Par **Michel**, le **21/03/2012** à **11:11**

Bonjour,rnrnSi la maison est au nom des enfants, seuls eux peuvent la mettre en vente. Votre belle mère ne peut pas la vendre.rnrnMichelrnLegalacte.fr - Site de téléchargement de documents juridiques

Par **Bernard**, le **21/03/2012** à **14:50**

Mon père et ma mère sont décédés. Nous sommes 8 enfants, nous avons un acheteur potentiel pour la maison de nos parents défunts à un prix qui nous satisfait. 5 d'entre nous ont signés unerne autorisation de vente ,les 3 autres doivent t'ils nous envoyer une procuration ou un accord écrits pour la vente de cette maison? SOUS QUELLE FORME ET EN QUELS TERMES.Bien sur l'acte de vente sera rédiger chez un notaire.rnma soeur veut donner procuration à son petit ami du moment pour se substituer à elle, celui-ci à beaucoup d'influence sur elle, en à t'elle le droit et est-ce que celà est légal.rnMerci pour votre réponse.